

Turquie : Les femmes se rebiffent, la violence masculine assignée en justice

samedi 11 août 2012, par [Çiçek Tahaoğlu](#), [Ece Zeren Aydınoğlu](#), Trad. Aurélien Roulland

Les progrès dans la lutte contre la violence faite envers les femmes en juin, les peines contractées par les coupables et des exemples des verdicts rendus par les cours de justice ...

Bianet continue de rendre compte des développements afférents à la lutte sur les questions de violence, de harcèlement sexuel, de viols et de meurtres contre les femmes, les peines contractées par les coupables ainsi que les verdicts favorables et défavorables.

Débat sur l'avortement et la césarienne

La lutte des femmes pour leurs droits à l'avortement et les déclarations faites par les officiels gouvernementaux contre sa pratique ont marqué le mois de juin.

La campagne « *Mon corps est ma décision* »

[Bianet a lancé une campagne](#) afin de permettre aux personnes qui s'opposent à tous les restrictions du droit à l'avortement et à la menace d'une interdiction absolue à s'exprimer ouvertement de façon pratique. Des milliers de personnes qui ont écrit leurs messages sur leur corps ou sur une feuille de papier ont participé à [la campagne en faveur l'avortement](#) malgré les tentatives pour étouffer leurs voix.

La plateforme « *l'avortement est un droit, le choix appartient aux femmes* ».

La plateforme « *l'avortement est un droit, le choix appartient aux femmes* » est constituée de 44 organisations de femmes tenant des sit-in et des manifestations de protestations.

La pétition « *L'avortement ne peut être interdit* ».

Les femmes ont envoyé une pétition signée par 55 000 personnes au Président Abdullah Gül, au Premier Ministre Recep Tayyip Erdoğan, au ministre de la santé Recep Akdağ et au Ministre de le Famille et des Affaires Sociales Fatma Şahin.

« *Nous demandons la résiliation immédiate de la procédure judiciaire pour limiter et plus tard interdire l'avortement* » mentionne la pétition.

Les signatures de la campagne ont été collectées par le site [kurtajyasaklanamaz.com](#) [on interdit pas l'avortement-ndt] en une seule semaine. 372 organisations de femmes et 308 organisation non gouvernementales (ONG) ont signé le texte, ainsi que 221 organisations de 50 pays.

Qui a dit quoi ?

Le Ministre de la Santé : « *Je trouve la campagne "Ma décision" sans conscience* ».

Le Ministre de la Santé Recep Akdağ a dit qu'il avait trouvé la campagne de Bianet « *Mon corps, ma*

décision » sans conscience alors qu'il parlait sur la chaîne de télévision NTV.

« Nous sommes en train de nous efforcer de rendre la pratique de l'avortement aussi rare que possible. Nous ne serions pas favorables à l'interdiction de l'avortement alors s'il encourageait des alternatives illicites » a-t-il dit.

« La question de l'avortement n'est plus à l'ordre du jour. Aucune proposition n'arrivera au Parlement sur ce sujet » a aussi dit Nurettin Canikli, le président du groupe de députés du Parti de la Justice et de Développement (AKP), sur cette question.

« **L'avortement est religieusement inadmissible et équivaut à un meurtre** ».

« L'avortement d'enfants et les fausses couches intentionnelles ne sont pas acceptables pas comme mesures pour prévenir les grossesses. Avorter d'un enfant est l'équivalent d'un meurtre » a dit Mehmet Görmez, le chef de la Direction des Affaires Religieuses.

Que s'est-il passé ?

La Journée Internationale des Travailleurs à domicile

Les Travailleurs à domicile ont envahis les rues lors de la Journée Internationale des Travailleurs à domicile pour dire que « *le travail à domicile est un travail, et les travailleurs à domicile sont des travailleurs* ». L'Union des Femmes Imece a aussi fait une apparition au square Bakırköy d'Istanbul pour soutenir l'initiative.

Indices sur les nouvelles réglementations concernant l'avortement

[Les nouvelles réglementations](#) préparées par les Ministres de la Santé et de la Justice et le ministre de la Famille et des Affaires Sociales ont stipulé qu'il ne serait fait aucun changement sur le respect des 10 semaines pour obtenir un avortement légal, mais ont imposé des restrictions sur les lieux où l'avortement pourrait être légalement effectué.

Le débat sur la « note du test de grossesse ».

La juriste Hülya Gülbahar a dit que le Ministre de la Santé avait envoyé une note à tous les laboratoires d'analyses médicales pour qu'ils déclarent les résultats de tous les tests de grossesse et autres informations personnelles afférentes aux personnes testées au Ministère dans une interview qu'elle a donné à Ayşe Arman du quotidien national Hürriyet.

Le médecin de la famille d'une jeune femme qui avait effectué un test de grossesse a envoyé les résultats sur le portable de son père via un message SMS.

Les femmes ont par la suite battu le pavé pour protester contre de tels efforts pour les fichier à propos des résultats de tests de grossesse.

Malgré le démenti du ministère, le D^r. Fethi Bozçalı de la direction des affaires de la Chambre Médicale d'Istanbul a confirmé avoir eu en sa possession la note du ministre.

La note ne contient aucune référence spéciale aux tests de grossesse, mais elle requiert que les constatations de tous les tests cliniques soient chargées sur le système électronique du Ministère, accompagnées des informations personnelles à propos des personnes testées.

Réglementations, questions parlementaires, et législation.

Des mesures à vie contre les auteurs d'abus sexuels sur des enfants.

La Ministre de la Famille et des Affaires Sociales Fatma Şahin a ordonné la préparation d'une ébauche de loi stipulant l'interdiction à vie de l'emploi d'individus condamnés pour des charges d'agressions sexuelles et d'abus sur des mineurs pour les métiers impliquant des enfants.

L'ébauche de loi exclut des mesures telles que de traiter de tels condamnés avec des agents chimiques pour réduire leurs niveaux de testostérone qu'ils soient permanents ou temporaires.

Programme de subvention pour aider dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Un programme de subvention a été introduit pour renforcer la capacité des organisations non gouvernementales locales et nationales pour combattre la violence faite aux femmes. Le programme vise à améliorer les services fournis aux victimes et à créer une conscience sociale à propos de la violence faite aux femmes.

Centre de Surveillance des violences

Les préparations ont donné le coup d'envoi pour l'établissement des Centres de Surveillance et de Prévention des Violences, ainsi que stipulé dans la Loi pour la Protection de la Famille et pour la Prévention des Violences Contre les Femmes.

Le Ministre de la Famille et des Affaires Sociales va superviser l'exécution des efforts pour prévenir la violence contre les femmes dans 14 provinces. Les centres resteront ouverts 7 jours/7 et 24 heures/24.

Verdicts des cours de justice

- Une cour a condamné l'assistant du député H.S., 60 ans, à 8 ans et 4 mois de travaux forcés pour harcèlement sexuel sur la juriste A.O, 27 ans, à Ankara.
- Un procès intenté contre le Sergent Chef T.P pour harcèlement sexuel sur l'officier de police F.U qui en était venu à rendre visite à son fiancé qui effectuait son service militaire au nord ouest dans la province de Balıkesir est passé d'une cour martiale de l'Entraînement des Commandos de l'Air à une cour civile sur les fondements juridiques que l'offense en question n'était pas de « qualité martiale ».
- T.K., l'ex directeur du Conseil de Conservation de la Nature et des Biens Culturels du Département de la Culture et du Tourisme, a été condamné à une peine de 3 ans de prison après avoir harcelé verbalement et physiquement N.K qui était employée dans la même institution au nord ouest dans la province de Çanakkale.
- Le bureau du procureur a requis une sentence allant de 9 à 17 années de prison pour I.K., qui a violé et battu sa femme à Istanbul, sur les charges d'agression sexuelle ayant occasionné des blessures.
- Le ministère public a requis 5 ans d'emprisonnement contre S.K. pour avoir blessé les lèvres de E.C., 25 ans, après avoir tenté de la violer à Istanbul en mars. Le ministère public a aussi requis 22 ans derrière les barreaux contre E.C.
- Une cour a condamné H.B., 40 ans, à 16 ans et 8 mois de prison après qu'il ai assassiné sa femme, Yeşim Baytar, dans la province égéenne d'Izmir. H.B. qui avait aussi préalablement torturé sa femme, a poignardé sa victime à mort après qu'elle aie refusé d'annuler la procédure de divorce qu'elle avait entamée. Yeşim Baytar avait auparavant été placée dans une maison de protection, après que son mari l'ait menacée de la violenter, tandis que ses enfants avaient aussi été placés dans un orphelinat.
- Une Cour a remis en liberté G.G et A.Y après qu'ils aient été condamnés à 2 ans à Izmir pour avoir été accusés d'avoir violé E.E étudiante à l'université.
- Le ministère public a requis une peine plus lourde pour Fevziye Cengiz sur les fondements juridiques

qu'elle avait menacé la police, après que les officiers de police l'aient battue au poste de police de Karabağlar à Izmir. L'évènement a créé un scandale public quand les images du tabassage avaient fait surface dans les médias, alors que les autorités réassignaient les officiers de police en question à Istanbul. La 15^e Cour de paix Criminelle d'Izmir s'est déclarée incompétente et a passé le dossier à la cour criminelle de première instance, arguant que l'affaire impliquait menace, insulte et résistance à agent dans l'exercice de sa fonction !

- La Première Haute Cour Criminelle au nord ouest dans la province de Sakarya a condamné M.N, 18 ans, à 18 ans et un mois de prison après qu'il ait fait des aveux à la suite de la tentative de suicide de sa sœur de 18 ans qu'il avait sexuellement abusé pendant 5 années.
- Une Cour dans la province de la Mer Noire de Samsun a condamné B.K à 11 ans et 8 mois de prison après qu'un test ADN confirme qu'il était le père biologique de l'unique enfant de M.Ş, qu'il avait violé et mise enceinte.

Sources

[Women Fight Back, Male Violence on Trial](#)

Ece Zeren Aydınoğlu-Çiçek Tahaoğlu - Istanbul - BIA News Center

lundi 06 août 2012

Traduction de l'anglais : Aurélien Roulland